LETTRE-PASTORALE

DE

Monseigneur l'Evêque des Trois-Rivières

AU

CLERGÉ DE SON DIOCÈSE,

PROMULGANT LE CÉRÉMONIAL RÉDIGÉ PAR L'ORDRE DU PREMIER CONCILE PROVINCIAL.

1er. JANVIER 1857.

1 Janvr 1857

Lettre-Pastorale

DE MONSEIGNEUR L'ÉVEQUE DES TROIS-RIVIÈRES, AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE, PROMULGANT LE CÉRÉMONIAL RÉDIGÉ PAR L'ORDRE DU PREMIER CONCILE PROVINCIAL

THOMAS COOKE,

Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siége-Apostolique, Evêque des Trois-Rivières, etc., etc., etc.

Au Clergé de Notre Diocese, Salut et Benédiction en N. S J.-C.

DEPUIS longtemps, Nos Très-Chers Frères, il est question d'un cérémonial commun pour toute la Province Ecclésiastique. Le premier Concile de Québec s'en est occupé ; il a ordonné, par son quatrième décret, qu'un cérémonial, conforme au Cérémonial des Evêques, au Pontifical, au Missel et au Rituel Romain, serait rédigé au plus tôt et soumis au jugement du St.-Siége. Suivant le désir du Concile, ce cérémonial a été imprimé à Montréal, en 1853, sous le titre de *Cérémonial selon le Rit Romain par Joseph Baldeschi, etc*, et présenté à la S. C. de la Propagande, qui en a permis la promulgation, le 2 Juillet 1856, en ces termes :

" Cum per Antistites Canadenses, de Cæremoniali edendo ad S. C. primo referebatur, existimatum est ipsum Rituale, cum abditione aliqua vel modificationibus, esse edendum, proinde examen illius reservebatur."

" Ex libri inspectione deinde innotuit in eo contineri regulas ad magis accuratam sacrarum functionum directionem, excerptas ex opere quod Romæ inter Clericorum manus versatur. Nil proinde obstat, quominus

Clerici item Canadenses eo utantur : attamen quemadmodum opus ipsum originale nulla peculiari approbatione fulcitur, idem erit dicendum de gallica ejusdem editione, adeo ut ratio Directorii hujus habeatur quatenus cum præscriptionibus librorum lithurgicorum conveniat."

En conséquence de cette permission et pour remplir les vues du Concile Provincial, nous promulguons, par les présentes, le dit cérémonial, dans notre diocèse ; nous le mettons entre les mains de notre clergé, en lui recommandant de l'étudier avec soin pour acquérir la connaissance des rites sacrés et des cérémonies saintes de l'Eglise, et d'en suivre, dans la pratique, la direction, selon la règle de la S. C. de la Propagande citée cidessus.

Cependant, pour établir une règle fixe sur plusieurs points, que ce cérémonial laisse indécis ; pour conserver nos usages et nos louables coutumes, autant qu'il nous est permis de le faire, et pour nous conformer aux cérémonies observées dans l'Eglise Métropolitaine, nous avons adopté, comme supplément au dit cérémonial, et comme devant faire autorité dans notre diocèse, une suite de notes explicatives et complémentaires, sur le dit cérémonial, faites par Mgr. l'Administrateur pour le diocèse de Québec, et devant y servir de règle. Vous recevrez, avec la présente, une copie de ces notes, que vous pourrez insérer dans votre cérémonial.

Enfin, après avoir proclamé comme la règle des cérémonies pour notre diocèse, le susdit cérémonial, ainsi modifié par ces notes, nous recommandons, comme son commentaire et son complément, l'excellent *Petit Manuel des Cérémonies Romaines*, ci-devant en usage parmi nous.

Je profite de l'occasion de la nouvelle année que, grâce à Dieu, nous commençons aujourd'hui, pour vous inviter, Nos bien chers Frères, à remercier ensemble la Divine Providence des faveurs, tant spirituelles que temporelles, qu'elle nous a ménagées, pendant l'année qui vient de s'écouler. Plusieurs nouvelles paroisses ont été érigées, plusieurs nouvelles chapelles ont été livrées au culte et plusieurs églises sont en voie de construction. Mais le nombre des Pasteurs n'a pas augmenté ; nous avons, au contraire, la douleur de vous dire qu'un de nos respectables curés est allé, trop tôt, ce semble, recevoir sa récompense, que trois autres sont empêchés, par l'infirmité ou par la maladie, de continuer leurs services à l'Eglise, et que trois jeunes Lévites ont été ravis à nos espérances. Dans les besoins pressants où se trouve notre nouveau diocèse, vous comprenez

combien ces pertes sont sensibles. Néanmoins ne manquons point de rendre à Dieu de dignes actions de grâces, et, mettant toute notre espérance dans le Dieu de miséricorde, qui ne frappe que pour guérir et qui n'afflige que pour consoler, offrons-lui tous ensemble nos vœux les plus ardents pour le bonheur et la prospérité de notre diocèse, pendant cette nouvelle année. Demandons-lui qu'il daigne répandre ses plus abondantes bénédictions, sur les Pasteurs et sur le troupeau, afin que l'esprit d'union et de concorde, gage d'une paix durable, règnant parmi nous, rien ne nous empêche de travailler efficacement à promouvoir les intérêts de la religion dans le diocèse. Nous nous recommandons, en particulier, à vos prières, et, en retour, nous vous donnons, dans l'effusion de notre cœur, la bénédiction pastorale, ainsi qu'à tous les fidèles confiés à vos soins.

DONNE aux Trois-Rivières, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing de notre Secrétaire, le jour de la fête de la Circoncision de N. S., mil huit cent cinquante-sept.



+ THOMAS, Ev. des Trois-Rivieres.

PAR MONSEIGNEUR,

PH. OCT. GÉLINAS, Acol.
Secrétaire.

Certifié,

N. B. On pourra se procurer, au secrétariat de l'Evêché, le Cérémonial de Baldeschi et les notes qui doivent l'accompagner.

